

Initiatives ministérielles

Conseil du Trésor. Pourtant, c'est un milliard de dollars qui fout le camp avec le crédit d'impôt pour bénéfices de fabrication et de transformation.

Quant à l'exemption à vie pour gains en capital, elle nous fera perdre cette année 1,7 milliard de dollars, soit 20 fois plus que ce qu'il faudrait pour accorder une augmentation de 3 p. 100. Pour chaque dollar qu'il dépense pour la vérification des rapports d'impôt des sociétés, Revenu Canada récupère 17 \$. Si nous investissions 9 millions de dollars dans la vérification des rapports d'impôt, nous pourrions récupérer notre investissement et payer une augmentation de 3 p. 100 à tout le monde. Si nous étions prêts à supprimer 35 milliards de dollars de crédits fiscaux additionnels pour les sociétés, nous pourrions donner à tous les fonctionnaires du Canada une augmentation de 5 p. 100 et il resterait encore de l'argent.

En réalité, comme la plupart des autres politiques du gouvernement, ce projet de loi constitue une injustice flagrante et une attaque sans merci contre les Canadiens les plus démunis dans l'intérêt des Canadiens qui ont le moins besoin d'aide.

La preuve de ce que j'avance se trouve dans le projet de loi lui-même qui stipule que «la présente loi ne s'applique pas aux personnes engagées à titre d'entrepreneurs indépendants», qui coûtent déjà 5 milliards de dollars, soit plus que les employés du Conseil du Trésor dont les traitements s'élèvent à 4,8 milliards de dollars. Eux, nous les exemptons. Nous leur disons de continuer à dépenser et à nous faire payer aussi cher qu'ils le veulent, sans se gêner, parce que nous avons l'argent qu'il faut.

Le projet de loi dit aussi: «Le Conseil du trésor peut modifier les dispositions d'un régime de rémunération», c'est-à-dire d'un salaire, en langage ordinaire, «prorogé en vertu du présent projet de loi, si la modification a trait, de l'avis du Conseil du Trésor, à une reconversion ou reclassification nécessaire à la mise en vigueur d'une norme de classification nouvelle ou révisée.» Autrement dit, il suffit que le Conseil du Trésor touche un groupe avec sa baguette magique de classification pour exempter ce groupe de l'application des dispositions du projet de loi et lui permettre de recevoir n'importe quelle augmentation qu'il juge approprié de lui verser.

• (2150)

Toutes les absurdités, le papotage, le charabia dont le gouvernement et ses députés d'arrière-ban nous ont abreuvés, ces deux derniers jours, se résume à cela. Ce que dit le gouvernement n'a rien à voir avec le vrai but de

ce projet de loi. Son vrai but est confirmé par l'expérience des Canadiens dont l'immense majorité connaissent des temps difficiles tandis que quelques privilégiés continuent de vivre aussi bien qu'avant. Ce projet de loi est d'une injustice flagrante et il devrait être rejeté.

Des voix: Bravo!

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Madame la Présidente, je voudrais si possible profiter du temps qui m'est imparti pour dire comment cette grève nuit à un groupe de Canadiens qui vivent déjà une situation économique plutôt difficile, à savoir les agriculteurs.

Je veux parler plus particulièrement, si je puis me permettre, de la Commission canadienne des grains qui, à près de 80 ans, constitue une véritable institution au Canada. La Commission s'occupe de peser et de classer les grains qui sont consommés au Canada aussi bien que ceux qui sont exportés et d'en déterminer le taux de criblures ou de matières étrangères.

Nos exportations de grains sont très importantes étant donné que nous exportons 80 p. 100 de notre blé, par exemple. C'est ainsi que nous dépendons beaucoup des exportations pour notre blé. C'est la même chose avec les autres céréales. Nous exportons la moitié de l'orge et à peu près les trois quarts du canola que nous produisons. Ce marché est donc très important pour nous.

La Commission canadienne des grains joue un rôle complémentaire considérable quant au contenu de nos exportations. Au cours des 80 années de son existence, elle s'est acquise la réputation d'être la meilleure, sinon l'une des meilleures institutions du genre au monde. Lorsque que le Canada est vendeur, nos prix sont concurrentiels. Nous pouvons avoir valeur notre aptitude à livrer la marchandise dans les délais convenus. Je voudrais faire une autre remarque pour conclure.

Nous pouvons également soutenir la concurrence en ce qui concerne la qualité et le type des produits que nous vendons. Nous excellons dans ce domaine. Nos affaires sont florissantes. Peu de gens le savent, la Commission canadienne des grains est essentiellement financée par les producteurs. Elle compte quelque 850 employés. Son siège social est situé à Winnipeg, mais elle est présente presque partout au Canada, et notamment à Sorel, Baie-Comeau, Port-Cartier, Montréal et Québec. Elle a également des bureaux à Thunder Bay, sur la côte ouest et à Churchill.